

Décision n° 2017/48/DG du 4 avril 2017 de la Directrice Générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu portant nomination des membres des commissions scientifiques indépendantes

1

La Directrice générale de l'Agence nationale du développement professionnel continu ;

VU le code de la santé publique (CSP), notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.4021-6, R. 4021-13 et R. 4021-19;

VU l'arrêté du 28 juillet 2016 portant approbation de la modification de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu ».

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés, pour la durée du mandat restant à courir, membres de la commission scientifique indépendante des professions paramédicales et des préparateurs en pharmacie :

1. Pour la sous-section des métiers l'appareillage :

a. Au titre des représentants de l'Union française des orthoprothésistes

Frédéric BARRAL, membre titulaire

b. Au titre des représentants de l'Union des ophtalmologistes français

Sylvie FIANCETTE, membre titulaire

Article 2 : La Directrice développement et qualité du développement professionnel continu est en charge de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale du développement professionnel continu et au Bulletin Officiel Santé-Protection Sociale-Solidarité.

Fait le 4 avril 2017

Michèle LENOIR-SALFATI
Directrice Générale de l'Agence
nationale du DPC

